

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 décembre 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1110)

[Traduction]

## RÉFORME DES PENSIONS

PRÉSENTATION DU 1<sup>ER</sup> RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

**M. Doug Frith (Sudbury):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Après consultation, il semble que la Chambre soit disposée à donner son consentement unanime pour que le groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions dépose maintenant son rapport.

[Français]

**M. Nielsen:** Nous sommes d'accord.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Corbin):** La Chambre a entendu la proposition du député de Sudbury (M. Frith). Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Frith:** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions pour lequel, en conformité des dispositions de l'article 69(13) du Règlement, le comité sollicite une réponse globale.

[Note de l'éditeur: Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 13 décembre 1983, de la motion de M. Lalonde: Que le projet de loi C-2, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et à effectuer des modifications corrélatives au Régime de pensions du Canada et à la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre. Je signale à la Chambre qu'à l'ajournement du débat sur le projet de loi C-2 avant-hier, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans) avait la parole. Il venait de terminer son discours de vingt minutes. Si les députés le souhaitent, ils peuvent maintenant poser des questions ou faire des observations. Autrement, nous allons poursuivre le débat.

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire convient-il avec moi qu'il n'y a aucun député à la Chambre qui puisse prétendre comprendre parfaitement la loi de l'impôt sur le revenu et, évidemment, le projet de loi à l'étude?

**M. Evans:** Non, monsieur le Président.

**M. Blenkarn:** Est-ce à dire, monsieur le Président, que cette mesure ne pose aucune difficulté au secrétaire parlementaire, qu'il en comprend à fond toutes les dispositions?

**M. Evans:** Monsieur le Président, nous avons étudié le projet de loi au comité des finances, où nous en avons examiné en détail toutes les dispositions. On nous a aussi renseignés sur leurs conséquences. Quant à savoir si chaque député saisit parfaitement toutes les subtilités du projet de loi, je répondrai sans doute que non. Toutefois, les membres du comité ont été pleinement informés des effets de toutes les dispositions qui les intéressaient. Tel est notre rôle. On ne s'attend pas que nous soyons des fiscalistes avertis. Il suffit que nous comprenions les conséquences pratiques de la loi pour les contribuables canadiens que nous représentons. Voilà où s'arrête notre rôle.

Certains membres du comité, notamment le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), ont approfondi bon nombre des questions visées par les motions de voies et moyens. Ces députés comprennent sans doute suffisamment bien la mesure pour éclairer leurs collègues et faire en sorte que la Chambre porte un jugement très rationnel. A vrai dire, nous ne devrions pas avoir de peine à porter un jugement rationnel car, je le répète, le comité n'a reçu que deux mémoires concernant la législation, malgré l'invitation que nous avons lancée aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays de venir témoigner.

**M. Fisher:** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire s'est distingué comme président du comité des finances. Au cours de son mandat, deux ministres des Finances ont demandé au comité d'étudier des motions de voies et moyens et de faire rapport à la Chambre. Le secrétaire parlementaire nous dirait-il brièvement ce qu'il pense des travaux accomplis par son comité et s'il y aurait lieu de modifier cette procédure à l'avenir?